

## Compte rendu de séance

### Séance du 27 Mai 2015

L' an 2015 et le 27 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de JOUIS Josiane Maire

**Présents** : Mme JOUIS Josiane, Maire, Mmes : PASQUIER Amélie, RUEL Annie, MM : BRIÈRE Maurice, JANUS Dominique, NAULET Yohan, NEAU-PAYE Mickaël, OUVARD Vincent, ROUSTEAU Jean-Marie, RÉBILLARD Etienne

**Absent(s)** : M. COLINET Christian

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 21/05/2015

**Date d'affichage** : 21/05/2015

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le : 01/06/2015  
et publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. NEAU-PAYE Mickaël

#### **Objet(s) des délibérations**

Délibération pour Convention CAUE (étude Aménagement centre bourg) : - 34/2015

Délibération Ligne de Trésorerie : - 35/2015

Devis Jeux d'enfants : - 36/2015

Site Internet : - 37/2015

Subvention à l'Ass. Art et Culture - 38/2015

#### **Délibération pour Convention CAUE (étude Aménagement centre bourg) : réf : 34/2015**

Convention d'un montant de 3 000 € (étude de juin à décembre 2015). Dans le cadre de « l'Aménagement de la traversée de bourg », le conseil municipal convaincu de la nécessité d'être assisté dans son projet d'aménagement de la traversée de bourg, considérant que la commune est adhérente de l'association C.A.U.E de Maine et Loire ; au vu de la mission « Accompagnement de la Maîtrise d'ouvrage » mise en place par le C.A.U.E. , le conseil municipal AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec le C.A.U.E. pour un montant 3 000€ de participation volontaire au titre d'une contribution générale à l'activité du C.A.U.E. de Maine et Loire. La convention est conclue pour la durée nécessaire à la réalisation de ses objectifs. La participation volontaire versée par la commune de Le Guédeniau en contribution à l'activité générale sera réglée comme suit : 50% à l'engagement de l'étude et 50% à réception du document général portant diagnostic et programmation.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Délibération Ligne de Trésorerie :réf : 35/2015**

La convention de découvert arrive à expiration le 26/06/2015. Comme nous n'avons rien remboursé, il serait souhaitable de la reconduire. Montant 50 000 €, Conditions 12 mois, taux 1,706 € à ce jour, prélèvement des intérêts trimestriellement et à terme échu, commission d'engagement : 0.70% (prélèvement par quart trimestriellement), calcul des intérêts sur 365 jours. Le conseil municipal DECIDE de reconduire la convention de

découvert et AUTORISE Mme le Maire à signer les documents nécessaires.  
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Devis Jeux d'enfants :réf : 36/2015**

Le conseil municipal décide d'acheter des jeux pour enfants pour un montant de 5 500 € et prévoit la somme de 1 000 € pour la clôture en panneau grillagé vert. Il décide également de procéder, afin de régler les factures, aux virements de crédits suivants :

- 2112: - 6 500 €
- 2188: +5 500 €
- 2128: +1 000 €

Le conseil municipal AUTORISE Mme le Maire à signer les différents devis.  
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Site Internet :réf : 37/2015**

Appel de cotisation d'un montant de 100 € par l'AMF 49 concepteur du site actuel (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015).Le conseil municipal décide de continuer avec le site de l'AMF 49 jusqu'à la fin de l'année, le temps de voir l'organisation suite au regroupement des communes.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Subvention à l'Ass. Art et Culture réf : 38/2015**

Le conseil municipal DECIDE d'attribuer une subvention de 200 € par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE à l'Ass. Art et Culture en Pays Guédaniellissois.

A la majorité (pour : 9 contre : 1 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu:**

- **Signature des conventions d'utilisation des salles à faire très rapidement :** Les présidents des associations sont invités à se présenter à la mairie, munis d'une attestation d'assurance, pour signer la convention d'utilisation des locaux.

- **Commission Bâtiments:**

\* **Gîtes :** travaux sur commandes de pompe de relevage et alarme : environ 800 €

\* **Chaudière 2 rue des caves** (prévoir d'autres devis).

\* **Travaux boulangerie suite dégâts des eaux :**devis de 1 932,30 € pour le remplacement de châssis de toit avec reprise dans chevronnage ; devis de 1 505,08 € pour la reprise de couverture comprenant reprise chéneau en inox, recouverture avec contre tasseaux et tuyaux de descente eaux pluviales et devis travaux cour évacuation des eaux 1 346,40 €. (une visite sur place sera organisée avec la commission bâtiments.)

\* **Salle des fêtes:** Dégâts des eaux – travaux (devis signé 370 €)

\* **Eglise:** toiture (prévoir devis) et pierres (4 000 €, prévoir d'autres devis)

\* **Moulin :** Réparation de la roue : suite visite M. Delépine, se renseigner auprès de l'installateur M. LAURIOU. (explications de M. BRIERE)

\* **Gîtes :** Volets gîtes et 2 portes mairie (autres devis à demander)

\* **Cimetière :** Des devis seront demandés aux organismes de Pompes Funèbres pour le nettoyage du Monuments aux Morts et la dorure des lettres.

- **Compte-rendu Divers :**

\* Mme Le Maire fait part au conseil municipal que notre collaboration avec Anjou Réservation (gîtes) s'arrête fin décembre 2015 car l'organisme ferme ses portes.

\* **Journées du patrimoine :** Lors des journées du patrimoine, la commune ouvrira les portes de son église et proposera au public de découvrir les vêtements liturgiques de l'église ainsi que la visite du Moulin. Des volontaires sont invités à s'inscrire pour les permanences.

- **Commune nouvelle :** Réunion jeudi 28 mai à Fougeré CCCB. La liste des thématiques a été remise aux membres du conseil municipal, chacun est invité à réfléchir et à s'inscrire sur la thématique que l'intéresse.

- **Informations diverses :**

\* **Prochaine réunion C.M. du 17 juin :** Annulation régie cantine; prendre renseignements auprès de la Trésorerie.

\* **Réunion de Juillet :** La réunion de conseil municipal aura lieu le 8 juillet à 20 h 30 à la mairie.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 28/05/2015  
Le Maire  
Josiane JOUIS

